

GALERIES

DE LA CAPITALE

Programme Ambassadeur RÈGLEMENTS

1. Le « Programme Ambassadeur » est organisé par Les Galeries de la Capitale. Il débute le lundi 8 juillet 2024 à 10h et se termine à l'épuisement de la quantité ou au plus tard le samedi 14 septembre 2024 à 18h. Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'est (HNE) et à l'heure avancée de l'est (HAE).

ADMISSIBILITÉ

2. Le programme Ambassadeur s'adresse aux résidents de la Ville de Québec et leurs amis en visite (habitant à un rayon de plus de 40 km de la ville de Québec).
3. L'ambassadeur et son invité peuvent participer qu'une seule fois par année.
4. L'ambassadeur doit être un résident de Québec (pièce d'identité valide avec adresse requise) et être accompagné d'au moins un invité (qui réside à plus de 40 km).
5. Un ambassadeur, par groupe, par adresse. Un invité, par groupe, par adresse.
6. L'ambassadeur et son invité doivent être âgés de 18 ans ou plus.

CONDITION GÉNÉRALES

7. Le résident de la région de Québec (Ambassadeur) et son invité (provenant de 40+ km de Québec) se rendent à l'Expérience client des Galeries de la Capitale et remplissent un formulaire avec pièce d'identité.
8. Chacun recevra alors une carte cadeau de l'un des détaillants participants et/ou partenaires (une carte d'une valeur minimum de 10 \$ pour le résident et une carte d'une valeur minimum de 10 \$ pour son invité), le tout à leur choix.
9. Les récompenses et cadeaux peuvent changer sans préavis. Jusqu'à épuisement des stocks.
10. Le règlement de la promotion est disponible, pour toute sa durée, à l'Expérience client des Galeries de la Capitale ainsi qu'au bureau administratif situé au 5401 boul. des Galeries, Québec (QC) G1K 2N4.